

Une puissante raison qui fait pencher pour cette dernière opinion, c'est que la loi, qui ne vient jamais long-temps après le fait, commença alors à s'en occuper. Le premier acte législatif sur cette matière est une ordonnance de Louis XI, du mois de Mars 1442. "C'est donc à cette époque que l'on doit fixer authentiquement l'origine du commerce, fondé sur le crédit, et son installation officielle dans le monde commercial."

Pour se faire une idée nette de la manière dont le crédit, à l'aide de la lettre de change, a facilité la circulation des produits de ville en ville, &c., servons-nous d'un exemple. Supposons qu'un industriel de Paris vende de la houille à un commerçant de Boston, et que celui-ci en échange offre du blé; si les deux négociants se servaient exclusivement de la monnaie métallique, leur opération serait chargée des frais du transport de ce numéraire d'une ville à l'autre, et d'ailleurs ils ne pourraient faire d'affaires qu'en proportion de l'argent actuellement à leur disposition c'est un désavantage, et c'est à cet inconvénient, opposé au développement du commerce, qu'obvie la lettre de change. En effet l'industriel de Paris, au lieu d'argent, tire de son acheteur une lettre de change: il remet cette lettre de change aux personnes qui ont acheté du blé du commerçant de Boston. Ceux-ci lui en paient le montant, et envoient la lettre de change au commerçant américain qui la met dans son portefeuille; et ainsi l'opération se trouve soldée, sans qu'il ait été nécessaire de transporter du numéraire d'une ville à l'autre.

Maintenant, si l'on complique l'opération, l'on comprendra le rôle des banquiers et le commerce de banque. Un américain vend de la houille à un français; il tire sur l'acheteur une lettre de change, et la remet à un banquier de Boston ou de New-York. Un négociant de Bordeaux a transporté du vin aux États-Unis et tiré des acheteurs des lettres de change, puis renvoie ces lettres à un banquier français. Les banquiers des deux pays (qui sont en correspondance) échangent entre eux les lettres dont ils sont porteurs; et ces lettres sont respectivement payées à qui de droit, à des termes fixes, sans déplacement de numéraire d'un pays à l'autre.

Mais entre l'époque de l'émission et du paiement de la lettre de change, des opérations semblables ont eu lieu, et les banquiers, au lieu d'argent, ont offert la lettre de change à d'autres en l'endossant (c'est-à-dire en la signant). Cette lettre de change, ainsi endossée, va circuler de ville en ville, &c.; mais il faut bien remarquer qu'elle n'aura de valeur

de circulation qu'autant qu'elle aura de fortes garanties de solvabilité. "La encore, dit un écrivain compétent, se fait sentir l'utilité des banquiers; car ces négociants, qui font journellement des opérations ensemble, connaissent leur solvabilité réciproque; ils sont, dans chaque localité, en relations habituelles avec les négociants des autres branches du commerce, et connaissent la solvabilité de ces négociants. Lors donc qu'un banquier d'une ville voit sur une lettre de change, créée par un négociant à lui inconnu d'un autre pays, la signature d'un banquier qu'il connaît, il accepte cette garantie de la solidité de la lettre de change; il n'hésite pas à donner, par sa signature, la même garantie à un négociant de son propre pays, auquel il transmet la même lettre de change."

Les banquiers en agissent de même par rapport aux *billets à payer*; ils donnent cours à ces billets en les endossant, ou bien, ils les escomptent, c'est-à-dire, en avancent directement le montant. Il n'est pas besoin de dire que, pour toutes ces diverses opérations, ils font payer leur utile intervention, puisque c'est là ce qui constitue un de leurs principaux bénéfices.

Ce qui précède suffit, je crois, pour donner une idée du commerce de banque, du rôle des banquiers, et de leur importance dans les relations industrielles. Au prochain numéro, je parlerai des différentes espèces de banques, et je donnerai, le plus succinctement possible, l'histoire des principales d'entre elles. Ensuite si je puis me procurer les renseignements nécessaires, je consacrerai exclusivement un article pour les *Banques de Québec*, dont le mode d'opération est moins général et plus simple que celui énoncé plus haut.

J. H. D.

L'ABEILLE.

"Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 24 Avril 1851.

A VENDRE,

AU BUREAU DE L'ABEILLE,

LE MOIS DE MARIE,

Formant un volume de 56 pages.

On trouve après chacune des méditations une pratique et une oraison jaculatoire. Les trente et une méditations sont suivies d'une messe très convenable pour le mois consacré à la Ste. Vierge et, des Litanies de la Ste. Vierge; de la prière de St. Bernard, *Souvenez-vous, &c. &c.*

PRIX CINQ SOUS.

Le pont de glace, qui barrait le fleuve entre le Cap-Rouge et la Chaudière, est parti vendredi dernier.

Le premier bâtiment venant d'outre-mer cette année, est arrivé à Québec, dimanche dernier.

Le premier bateau à vapeur le *Montréal* est arrivé de Montréal dans le port de Québec, mardi matin.

Il paraît qu'il n'y aura pas moins de huit bateaux à vapeur qui voyageront, cet été, entre Québec et Montréal, en opposition les uns aux autres; ce sont: le *John Munn* et le *Québec* appartenant à M. Munn; le *Montréal*, le *Sydenham* et la *Jenny Lind*, appartenant à M. M. Torrance et Molson; la *Lady Elgin* et le *Crescent*, appartenant à M. M. Tate et la *Fashion*, commandée par M. J. B. Ryan.

À la séance du conseil de ville de jeudi dernier, il a été adopté un nouveau tarif pour les traversiers de la Pointe-Lévi, D'après ce tarif le prix du passage sur les bateaux à vapeur est réduit à 4 sous, et les bateaux seront obligés de traverser avec régularité.

On lit dans l'*European Times* de Liverpool du 5:

"LE CHEMIN DE FER CANADIEN. Nous avons tout lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté est enfin pleinement déterminé à ouvrir la ligne de chemin de fer entre Halifax et Québec. Il ne sera pas fait d'avance d'argent immédiate, mais l'intérêt sera garanti par le gouvernement impérial. Le coût ne devrait pas excéder £5,000 par mille."

M. William L. Mackenzie a été élu représentant du comté de Haldimand. À la clôture, M. Mackenzie avait 462 voix, M. Mackinnon, 399, M. Brown, 283 et M. Case, 113.

Le Rév P. Alex. Taché, de la congrégation des Oblats, et depuis plusieurs années missionnaire chez les tribus sauvages du Nord-Ouest, vient d'être élevé à l'épiscopat. Il est élu évêque *in partibus* sous le titre de *Episcopus Aratiensis*, pour être coadjuteur de Mgr. Provencher.

Décédé, samedi, à St. Thomas, à l'âge de 68 ans, M. Louis Casault cultivateur. Il était père de Monsieur le Directeur.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. Les bases d'une grande ligue anti-papale ont été posées à Londres. D'après l'*Advertiser*, la confédération sera une des plus formidables dont il y ait d'exemples dans les annales ecclésiastiques du pays. La ligue sera inaugurée par un grand rassemblement sur une des places les plus spacieuses de Londres, et lorsque ses plans seront soumis au public, on verra qu'elle est plus que défensive. Elle prendra l'offensive et précisera les objets d'une manière non équivoque.

Lord Palmerston, qui se tenait éloigné depuis longtemps de la tribune, a prononcé, à la séance du 18, un long discours sur la question religieuse. Le noble lord a stigmatisé du nom de ridicule et d'impuissante la solution qu'on a proposée et qui consistait à envoyer une expédition à Civita-Vecchia, comme si, a-t-il dit, on pouvait